



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/41/674
6 octobre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante et unième session
Points 29, 40, 79, 80 et 143 de l'ordre du jour

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 2 octobre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Groupe des 77, j'ai l'honneur de joindre à la présente lettre le texte de la déclaration adoptée le 1er octobre 1986 par la dixième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Cette déclaration porte sur plusieurs questions économiques importantes dans le domaine de la coopération multilatérale pour le développement, ainsi que sur divers sujets d'intérêt majeur pour l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. Plus précisément, la déclaration aura un effet direct sur les délibérations concernant les points 29, 40, 79, 80 et 143 de l'ordre du jour.

Je vous serais fort obligé de bien vouloir assurer la distribution du texte de la déclaration des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points susmentionnés.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Représentant permanent de la Yougoslavie auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ignac GOLOB

ANNEXE

Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77

1. Les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur dixième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 septembre au 1er octobre 1986.
2. Ils se sont félicités des décisions et recommandations importantes adoptées par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare du 1er au 7 septembre 1986, en vue de régler les principales difficultés auxquelles l'économie mondiale et, en particulier, les pays en développement sont en butte.
3. Les Ministres, convaincus que les activités du Groupe des 77 bénéficieront grandement de ces décisions et directives, ont décidé de s'attacher plus particulièrement à celles qui concernent les travaux du Groupe lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
4. Ils ont exprimé leur vive inquiétude devant l'aggravation de la crise économique mondiale et ses conséquences catastrophiques pour l'économie des pays en développement.
5. Les Ministres ont déploré que l'absence de volonté politique de certains pays développés ait empêché l'ONU de s'attaquer efficacement aux problèmes urgents de l'économie mondiale et à ceux qui se posent à la communauté internationale, en particulier aux pays en développement. Certains cherchaient à reléguer les problèmes de développement au second plan, au détriment des intérêts des pays en développement et sans tenir compte de leurs problèmes les plus pressants. Un petit groupe de pays développés avaient de plus en plus tendance à prendre des décisions touchant l'ensemble de l'économie mondiale sans tenir dûment compte des intérêts des pays en développement et en agissant en dehors du cadre multilatéral du système des Nations Unies et dans la seule optique de leur politique nationale. Cela étant, les Ministres se sont prononcés en faveur d'une participation entière et effective des pays en développement au processus international de prise des décisions visant à régler les problèmes économiques mondiaux. Ils ont aussi demandé aux pays développés de prendre d'urgence des dispositions et mesures efficaces pour faire en sorte que leurs politiques macro-économiques soient compatibles avec les buts et objectifs du développement des pays en développement.
6. Les Ministres ont réaffirmé l'importance de l'ONU en tant qu'organe central de dialogue et de négociation touchant les questions de coopération internationale pour le développement et ils ont invité tous les Etats à respecter les principes démocratiques énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont donc engagé les pays développés à entamer des négociations sérieuses et décisives avec les pays en développement, dans le cadre de l'ONU, afin de surmonter la crise économique actuelle et de réaliser les buts et objectifs sur lesquels la communauté internationale s'accorde en matière de développement, notamment au moyen de l'application de la Déclaration et du Programme d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de la résolution 34/138 de l'Assemblée

générale concernant des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, en vue d'assurer le respect intégral des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

7. Les Ministres se sont vivement inquiétés de la crise financière de l'ONU, qui a compromis l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter des programmes à elle impartis et qui sape le principe même du multilatéralisme. Ils ont engagé tous les Etats à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Charte. Ils ont noté les efforts faits pour surmonter la crise. Ils ont aussi noté que le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies avait conclu ses travaux et présenté son rapport. Ils ont instamment prié tous les Membres de l'ONU d'oeuvrer constructivement pendant la quarante et unième session de l'Assemblée générale pour atteindre le but commun : améliorer l'efficacité administrative et financière d'ensemble de l'Organisation.

8. Les Ministres des affaires étrangères ont été d'avis que la persistance de la crise économique mondiale montre bien qu'il est urgent de s'évertuer à restructurer les relations économiques internationales afin d'assurer une croissance et un développement économiques viables à l'échelle mondiale, surtout dans les pays en développement. A cet égard, ils ont répété qu'il ne fallait absolument rien négliger pour instituer rapidement le nouvel ordre économique international. Ils ont souligné que l'interdépendance croissante de l'économie mondiale et l'interconnexion des problèmes exigent d'urgence l'étude de diverses solutions qui permettraient d'aboutir à un accord au niveau politique entre pays développés et pays en développement, si l'on entend promouvoir une coopération active et contribuer ainsi à une croissance et à un développement économiques équilibrés et justes à l'échelle mondiale.

9. Vu la gravité de la situation actuelle, il faut s'attaquer d'urgence aux problèmes auxquels se heurte actuellement l'économie internationale, y compris la réforme des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, dans l'intérêt tant des pays développés que des pays en développement. Une approche intégrée s'impose dans les domaines connexes des moyens monétaires, des finances, de la dette extérieure, des courants de ressources, du commerce et du développement. Les Ministres ont souligné la nécessité d'entamer immédiatement le processus préparatoire à la convocation de la Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement et ils ont invité les pays développés à répondre sans délai à cette proposition.

10. Les Ministres se sont déclarés gravement préoccupés de l'aggravation de la dette des pays en développement, qui constitue désormais l'un des problèmes les plus critiques de l'économie internationale. Ils se sont félicités de l'inscription de la question "Crise de la dette extérieure et développement" à l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale et ils se sont déclarés convaincus qu'une discussion de fond de cette question faciliterait, entre pays en développement débiteurs et pays développés créanciers et institutions financières

et bancaires, une action concertée qui contribuera à une solution politique mondiale de la crise de la dette extérieure des pays en développement, évitera aussi que cette crise ne s'aggrave, en empêchera le retour et l'extension et servira la croissance et le développement.

11. Les Ministres se sont déclarés gravement préoccupés du niveau alarmant atteint par le transfert net de ressources des pays en développement aux pays développés et ils ont insisté sur la nécessité urgente d'inverser cette tendance. Ils ont souligné que, vu l'obligation de promouvoir une croissance et un développement viables dans les pays en développement afin de surmonter les problèmes fondamentaux posés par la misère, le chômage et la dette, il fallait prendre des mesures actives pour augmenter les courants de capitaux destinés à alimenter le développement, l'objectif étant au moins d'en doubler le volume actuel d'ici à la fin de la décennie et d'inverser le processus déflationniste qui a entraîné la contraction de l'économie mondiale.

12. L'accord sur le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales récemment conclu à Punta del Este par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'accord sur l'application immédiate des engagements tendant à bloquer, puis à lever, les mesures protectionnistes devraient être renforcés par une évolution parallèle favorisant la restructuration du système monétaire et financier international afin d'instaurer un climat monétaire stable et favorable et de promouvoir une croissance et un développement soutenus de l'économie mondiale, surtout dans les pays en développement.

13. Les Ministres ont réaffirmé le rôle important joué par la CNUCED dans la coopération économique internationale en matière de commerce et de développement et ils ont souligné que la Conférence devrait s'attaquer, à sa septième session, aux grandes questions économiques internationales des moyens monétaires, des finances, du développement, des produits de base, des échanges internationaux et de la dette extérieure, y compris leurs incidences réciproques, et réaliser des progrès concrets grâce à des mesures pratiques dans ces domaines et les autres domaines de la compétence de la Conférence. Ils ont vivement engagé tous les pays à se mettre rapidement d'accord sur l'ordre du jour, la date et le lieu de la Conférence, afin qu'elle se réunisse comme prévu en 1987.

14. Les Ministres ont mis l'accent sur la gravité persistante de la situation socio-économique des pays les moins avancés, qui exige de la communauté internationale des efforts intensifiés en vue d'assurer à la fois un redressement à court terme et un développement à long terme. Ils ont appelé la communauté internationale et les organisations multilatérales compétentes à prendre des mesures efficaces et rapides pour appliquer le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, y compris les conclusions et recommandations convenues à la réunion de l'examen d'ensemble à mi-parcours.

15. Les Ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction que, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique, la communauté internationale a reconnu qu'il fallait fournir les ressources extérieures supplémentaires indispensables au redressement

économique de l'Afrique. Cela étant, ils ont engagé la communauté internationale et les institutions financières et monétaires régionales et interrégionales à mobiliser de toute urgence les fonds nécessaires et à prendre les mesures appropriées pour assurer l'application intégrale et effective du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990. Les Ministres ont approuvé l'appel figurant dans la décision prise à la vingt-deuxième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, concernant la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

16. Les Ministres ont réaffirmé leur soutien constant et sans réserve à la lutte contre l'apartheid et exprimé leur solidarité avec les victimes de l'apartheid et avec les pays voisins de l'Afrique du Sud qui pâtissent de l'agression et de la déstabilisation économique auxquelles se livre le régime raciste de Pretoria. Ils ont, une fois encore, pressé la communauté internationale d'imposer des sanctions économiques globales et obligatoires contre le régime raciste de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A ce sujet, les Ministres se sont félicités de la création, par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, d'un "Fonds d'action pour résister à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid" et ils ont demandé avec insistance à la communauté internationale de soutenir le Fonds et d'y contribuer généreusement. Les Ministres ont réaffirmé que des mesures et dispositions d'urgence plus énergiques et concrètes devraient être prises, individuellement et collectivement, par tous les membres de la communauté internationale pour mettre fin sans délai au colonialisme, à l'occupation, à la domination et à l'exploitation, qui constituent de grands obstacles à l'émancipation économique des pays et peuples en développement. Les Ministres ont aussi réaffirmé le droit que tous les pays, territoires et peuples assujettis à ces pratiques condamnées, ou touchés par elles, ont de bénéficier de la restitution et d'une indemnisation intégrale en cas d'exploitation, d'épuisement, de perte ou d'endommagement de leurs ressources naturelles et de toutes leurs autres ressources. Ils ont réaffirmé leur soutien indéfectible à la lutte héroïque que les peuples de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Palestine, du Liban et des territoires arabes occupés mènent pour obtenir leur libération et recouvrer intégralement leur souveraineté et leur contrôle effectifs sur toutes leurs ressources, naturelles et autres, et activités économiques. Les Ministres ont en outre engagé la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures effectives pour éliminer l'utilisation croissante, et sous des formes nouvelles, de mesures coercitives à l'encontre des pays en développement.

17. Les Ministres ont réaffirmé le rôle central de la volonté d'autonomie collective, dont la nécessité s'impose avec une urgence accrue, vu le caractère défavorable de l'environnement économique international. Ils ont approuvé sans réserve les conclusions et recommandations de la Réunion de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue au Caire (Egypte) du 18 au 23 août 1986, qui figurent dans la Déclaration du Caire et le rapport final : la coopération économique entre les pays en développement doit s'appuyer sur les avantages économiques escomptés pour assurer sa propre continuité et son autonomie financière. Les Ministres se sont déclarés satisfaits des résultats de la Réunion ministérielle du Comité de négociation sur un système global de préférences

commerciales entre pays en développement, tenue à Brasilia les 22 et 23 mai 1986, et ils ont réaffirmé leur conviction que la conclusion de ces négociations dans le délai convenu offrira une possibilité importante de renforcer les échanges commerciaux entre pays en développement. Les Ministres des affaires étrangères ont aussi mis en relief la nécessité d'intégrer la coopération économique entre pays en développement à leur politique nationale. Ils ont souligné que la coopération économique entre pays en développement est à la fois intégrante et agent de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. A cet égard, ils ont affirmé leur volonté d'oeuvrer sans délai et énergiquement à cette fin.
